

Apprendre à gérer les imbrications

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **26 (1989)**

Heft 946

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1010975>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Apprendre à gérer les imbrications

(jd) L'affaire Kopp a fait ressurgir le vieux problème de la compatibilité entre mandats publics et intérêts privés. Alors qu'au départ cette affaire a illustré la difficulté de conjuguer au sein d'un même couple une charge de magistrat et une activité d'avocat d'affaires, l'intérêt porte aujourd'hui plus largement sur les imbrications entre pouvoir politique et pouvoir économique.

En point de mire, les mandats d'administrateurs dans des sociétés commerciales et industrielles détenus par plus de la moitié des parlementaires fédéraux. Pratique tout à fait légale d'ailleurs, l'interrogation ou l'indignation portant sur la légitimité de tels mandats.

La presse a publié force classements selon le nombre de mandats ou l'importance du capital-action, ventilés par parti politique (DP 941). Si ces chiffres peuvent paraître impressionnants, ils ne disent rien sur le véritable impact du pouvoir économique: il n'y a pas de commune mesure entre une trentaine de

mandats de sociétés immobilières et deux ou trois fauteuils au conseil de géants multinationaux. A la limite, le député qui cumule de nombreux mandats dans différents secteurs de la vie économique est peut-être plus libre de ses mouvements que celui qui n'en détient qu'un seul.

Angélisme politique

Les propositions de réforme évoquées ne sont guère satisfaisantes et pèchent parfois par angélisme: une séparation radicale devrait protéger la sphère politique et l'intérêt général de la contamination des activités économiques et du monde des affaires. Cet antagonisme dépeint en noir et blanc relève d'un dangereux idéalisme: conflits d'intérêts et de valeurs sont consubstantiels à l'activité politique.

Faut-il dès lors décréter une incompatibilité entre mandat parlementaire et mandat d'administrateur ou fixer une limite comme le proposait une initiative Ziegler de 1978 — capital social inférieur à 10 millions de francs ou effectif de moins de 500 salariés? Mais les petites et moyennes entreprises pèseraient-elles d'un moindre poids dans l'arène politique et les grands de l'économie n'ont-ils pas d'autres canaux plus efficaces pour faire prévaloir leur point de vue? Les intérêts des diverses branches et agents économiques sont solidement représentés au parlement par des députés qui font profession en secrétaires d'associations et syndicalistes; faut-il également interdire ce type d'activité? Et le député médecin, avocat ou enseignant n'est-il pas aussi le représentant des intérêts de sa corporation?

En fait, c'est le parlement de milice qui est ici en cause, un système qui refuse la spécialisation fonctionnelle au profit du cumul de la fonction politique avec des activités professionnelles diverses. Dans un pays aux dimensions restreintes, la solution a ses avantages — elle permet un accès facile aux charges publiques — et ses risques — confusion des intérêts, manque de transparence. Un parlement professionnel, avec incompatibilité totale, rendrait-il la situation plus claire? A observer ce qui se passe à l'étranger, on peut en douter: les groupes d'intérêts organisent leurs pressions sur les parlementaires, les pots-de-
vin aux partis et aux députés corrompent le monde politique. Sous l'appa-

ÉLECTIONS NEUCHÂTELOISES

Les erreurs de la droite

(ag) Neuchâtel avait, entre toutes les tonalités politiques cantonales, la sienne propre, très typée. Canton d'une politique consensuelle, non pas honteuse, mais affichée. Jean-François Aubert et René Meylan en étaient l'image au Conseil des Etats; et ce n'était pas le résultat toujours hasardeux des affrontements qui les avait placés côte à côte, comme Yvette Jaggi et Hubert Reymond chez les Vaudois. Jean-François Aubert avait expressément invité ses amis politiques à ne pas remettre en cause cet équilibre, s'ils voulaient continuer à compter sur lui.

Certes la droite, dans cette formule, était majoritaire au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. Elle accepta pourtant des réformes qui, dans le canton de Vaud par exemple, ne pouvaient trouver une majorité politique: assurance-maladie obligatoire, orientation scolaire reportée en 6^e année. De leur côté les socialistes, devant les difficultés économiques dues notamment à la crise horlogère, s'efforçaient de contribuer à la défense de l'emploi, à la recherche d'industries nouvelles, etc.

La droite neuchâteloise a commis deux erreurs.

Rompres l'équilibre au Conseil des Etats pour une entente de droite reconstituée.

Certes la démarche a réussi dans un premier temps. Mais elle a été accompagnée, peu après, sur un thème aussi sensible que la fiscalité, par une épreuve de force, le projet du gouvernement ayant été désavoué au profit d'une proposition d'égoïsme de classe. Les électeurs neuchâtelois ont montré qu'ils n'acceptaient pas ce style nouveau. Particulièrement mal venu, de surcroît, dans le climat des «affaires» qui ont ébranlé la Suisse.

La deuxième erreur est d'avoir joué sur l'impossibilité d'une coalition de gauche. Ce problème existait quand le POP était animé par une vieille garde doctrinaire. L'apparemment avec des écologistes proches du PS et l'actuel POP ne se heurtait plus à des oppositions idéologiques fondamentales. L'entente de droite nouvelle manière en a aplani le chemin.

Lors des dernières élections nationales, des politologues s'étaient demandé si une nouvelle majorité gauche-verte était possible en Suisse. Le résultat de 87 les détrompa. Mais il est rare qu'un mouvement s'impose à l'échelle nationale sans trouver dans plusieurs cantons son banc d'essai. Neuchâtel a-t-il résolu à sa manière un problème interne ou annonce-t-il aussi qu'il se passe quelque chose en Suisse? ■

«Libera Stampa» licenciée

(cfr) Le quotidien socialiste *Libera Stampa* a changé de propriétaire l'année passée. Une société anonyme, au capital actuel de 300'000 francs, a repris le journal de la coopérative qui l'éditait auparavant. La lutte sur le marché tessinois de la presse est âpre et la scission intervenue au sein du Parti socialiste ne facilite pas la tâche des éditeurs de *Libera Stampa*. En effet, il y a quatre quotidiens et plusieurs journaux paraissant de une à trois fois par semaine qui se consacrent à l'information, sans afficher de couleur partisane. Les organes de partis sont au nombre de six: trois quotidiens et trois hebdomadaires. Un seul de ces quotidiens engagés se porte bien, le radical *Il Dovere*, qui joue également le rôle de journal régional, très lu à Bellinzona et environs.

Les nouveaux éditeurs de *Libera Stampa* ont des projets pour développer leur journal. Evidemment, la tâche est rude, car il n'est plus le seul quotidien socialiste de langue italienne dans le monde, comme aux temps du fascisme régnant. Ils ont commencé par demander aux deux rédacteurs, Silvano Ballinari (63 ans, depuis 40 ans dans la rédaction) et Ernesto Hunziker (60 ans, depuis 30 ans

dans la rédaction) de réduire leur activité parlementaire. Les deux sont députés au Grand Conseil; le premier est également conseiller communal et président de la commission des programmes de la RTSI. Essayant un refus, ils ont licencié les deux rédacteurs et cherchent des remplaçants acceptant leurs conditions. L'Association des journalistes tessinois proteste contre ces mesures. On peut en effet s'imaginer qu'à leur âge les deux licenciés n'ont guère de chance de se trouver un nouvel emploi.

L'empreinte du rédacteur

Le président du conseil d'administration, l'ancien conseiller d'Etat Benito Bernasconi, a déclaré dans une interview à *l'Eco di Locarno*: «*Le fait que le nombre de pages a augmenté ne signifie pas que le journal s'est amélioré. En somme il manque l'empreinte du rédacteur. Je m'explique. Vous, de l'Eco di Locarno, êtes payés pour écrire et vous écrivez. Et précisément c'est ce que nous devons aussi demander à nos rédacteurs*».

Les rédacteurs licenciés, qui n'ont pas de retraite dorée en vue — il n'y a qu'un

fond de prévoyance dans l'entreprise — considèrent qu'il s'agit d'une injustice majeure. Certains s'attendent à ce que les deux journalistes licenciés quittent le groupe socialiste du parlement tessinois et siègent dorénavant comme indépendants, ce qui réduirait à huit le nombre des membres du parti socialiste, contre douze au PSU.

Est-ce à dire que la gestion d'une entreprise et la politique son incompatibles? Certes pas, mais la question de la professionnalisation de la politique se pose avec toujours plus d'acuité, même dans les cantons. ■

Où sont les femmes ?

(pi) Les Groupements patronaux vaudois viennent de publier leur rapport d'activités 1988. On y trouve l'organigramme interne du Centre patronal, chargé de gérer et d'animer associations et comités divers.

L'entreprise emploie 115 personnes. Sur l'organigramme, on découvre cinq niveaux hiérarchiques, du directeur aux nombreuses secrétaires.

Premier niveau, on l'a dit, le directeur, un homme. Aucune conclusion statistique à en tirer, l'échantillon étant trop petit, donc pas représentatif.

Deuxième niveau: deux sous-directeurs; deux hommes. Même remarque que ci-dessus. On note toutefois que les trois postes-clés sont détenus par des représentants du sexe dit fort.

Quatrième niveau, celui des «gérants» et «animateurs» d'associations. 25 personnes, dont une femme. Et encore est-elle affectée aux «renseignements aux employeurs, traductions».

Quatrième niveau: quelques «sous-chefs»: 14 personnes, dont une femme, responsable de la documentation.

Enfin, cinquième et dernier niveau, celui des secrétaires et du personnel subalterne: 73 personnes. 12 hommes et 61 femmes. 5% de femmes aux quatre premiers niveaux de la hiérarchie et 84% au dernier échelon...

Situation classique, probablement. Il n'y a décidément pas que dans les partis politiques qu'il serait utile de déterminer des quotas. D'autant plus que dans l'économie, contrairement aux partis, les femmes ne manquent pas à la base. ■

rence formelle de la séparation des pouvoirs se tissent des liens discrets entre politiciens et intérêts particuliers.

Pas de solution simple

Parce que la réalité et les rapports sociaux sont complexes et conflictuels, il n'y a pas de solution simple à l'imbrication des intérêts économiques et du pouvoir politique. Une issue possible consiste en un minimum d'interdictions et dans une plus grande transparence. Interdictions: accepter de nouveaux mandats d'administrateur ou assumer des responsabilités professionnelles dans une organisation d'intérêts après les élections; prendre part aux décisions en commission ou au plénum lorsque l'entreprise dont le député est administrateur est impliquée. Transparence: infor-

mation exhaustive sur les activités professionnelles et les liens avec des intérêts des candidats aux élections. Pour le surplus, en démocratie, c'est aux citoyennes et aux citoyens de faire leur choix, en connaissance de cause. Et aux médias de porter un regard critique sur l'activité des députés et les positions qu'ils défendent.

Ce débat sur les rapports entre politique et économie, c'est aussi l'occasion de rappeler que si les politiciens sont sollicités pour siéger dans les conseils d'administration des entreprises, les salariés, premiers intéressés à l'avenir de leur outil de travail, en sont absents. Il ne s'agit pas tant d'exclure l'économie de la sphère politique que de mettre l'économie sous contrôle de tous ceux qui contribuent à sa marche. La revendication de participation pourrait retrouver un nouvel élan. ■